



Protection Aménagement

Lège Cap-Ferret

courriel : contact@palcf.fr - site : <https://PALCF.fr>

Bureau

Président

MAZODIER Jean

Vice-Président

LEMERCIER Philippe

Trésorière

AUBIER Catherine

Secrétaire général

DUCASSE Patrick

Secrétaire Adjoint

BOUILLEAU Patrick

CHENE Hannah

SOL Vincent

Conseil d'administration

AUBIER Catherine

BERGER Hélène

BOUGAULT Hubert

BOUILLEAU Patrick

CHENE Hannah

CHENE-MAURIN Marie-Aude

CHIGNAC Jean

DE TURCKHEIM Thierry

DESPAX Jean Michel

DEZEUSTRE Guy

DEZEUSTRE Monique

DUBARRY Jean-Pierre

DUCASSE Patrick

GLOTIN Françoise

HERMET Patricia

KELLER Philippe

LABORIE Martine

LEMERCIER Philippe

LIAL Patrick

MAZODIER Jean

PAGES Béangère

SOL Vincent

TETAUD Michel

TIFFORIT Jean

Archives

André GOURDON

Editorial

2023 : On continue

Après la commémoration de la Bataille du Mimbeau (Août 1972) qui a été un formidable moment de souvenirs, notre association a repris son travail au quotidien.

Nous nous sommes réunis en séminaire pour mieux organiser notre travail. Un travail de fond a été décidé avec les dossiers de PALCF.

Notre site PALCF.FR a été entièrement repensé. Il s'enrichit en permanence de reportages vidéos avec l'aide de TVCapFerret

Une attention particulière est portée sur les permis de construire. Certains ont débouché sur des contentieux, pouvant aller jusqu'au Conseil d'Etat.

Nous échangeons avec les autres associations sur les problèmes au quotidien et plus spécifiquement sur le problème du logement avec APLCF.

A noter, les gros dossiers du SCOT, du Plan de Déplacement de la COBAN, de l'érosion maritime et des risques littoraux. Ils ont donné lieu à plusieurs séances de travail et d'échanges.

Une enquête publique pour le SCOT sera organisée en Octobre.

De tout cela, il est question dans le présent bulletin.

Nous lançons un appel à nous rejoindre au Conseil d'Administration.

Nous conservons la foi pour la préservation de notre Presqu'île, «un petit paradis pour beaucoup d'entre nous», sans oublier nos 4 fondamentaux.

juillet 2023

bulletin n°100

ALERTER - S'INFORMER – INFORMER – PROPOSER

Jean MAZODIER
Président

Patrick DUCASSE
Secrétaire



VENDREDI 11 AOÛT 2023 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SALLE DE LA FORESTIÈRE

15h30 : Inauguration de l'Exposition et Accueil des participants

16h00 : Assemblée Générale Ordinaire

16h30 : Intervention de Philippe de Gonneville, Maire et Conseiller Général

Questions de l'Association

Questions-Réponses avec la salle

- Le SCOT , le PLU et le suivi des permis de construire
- MOBILITÉ : Circulation, plan mobilité COBAN , voies vertes, stationnement
- Prévention des risques incendies
- Erosion et submersion marine
- Forêt d'exception
- Règlement local Publicité

18h15 : Prix Commandant Mazodier

18h30 : APÉRITIF FERRETCAPIEN et visite de l'exposition

Projection permanente des films du site palcf.fr

SAMEDI 12 AOÛT 2023 : EXPOSITION - CONFÉRENCES

UNE FORÊT D'EXCEPTION : BICENTENAIRE LA FORÊT DES SABLES ET LA FORÊT D'AUJOURD'HUI

A partir de 10h, visite commentée de l'Exposition
toutes les : 10H30, 11H, 11H30 et midi

Après-midi, visite libre de l'exposition

15h00 : Projection du film L'Inconnu des Sables

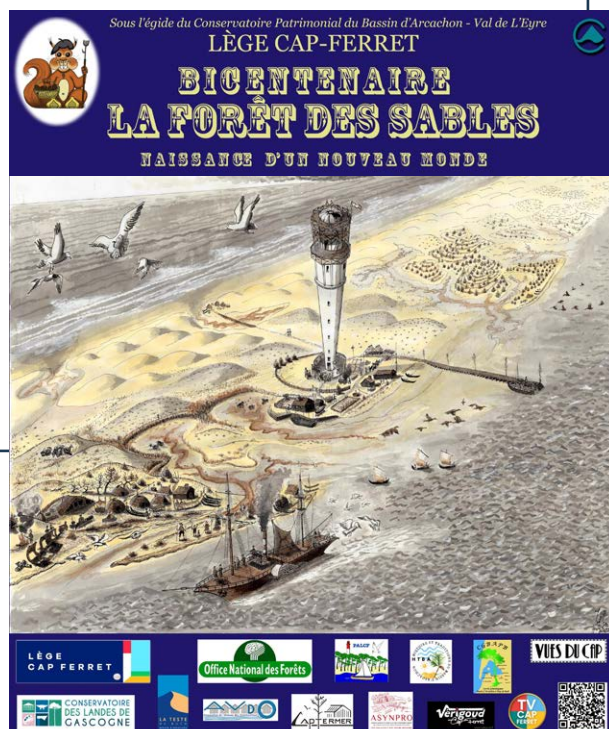
16h00 : La Forêt d'exception

17h00 : Risque Incendie et Erosion Marine

18h00 : Bi-centenaire plantation
Forêt et développement de la Presqu'île

o Une quinzaine de panneaux retraçant la formation et la forestation de la Presqu'île, les valeurs de la forêt d'exception (protection, production, préservation), les premiers habitants, les villages ostréicoles, l'évolution de l'urbanisation, l'évolution du littoral et sa préservation.

o Un panoramique de 9 mètres de long rassemblant les photos aériennes de 1934 de toute la Presqu'île.



Rapport d'activités depuis le 1^{er} janvier 2023

3

Le bureau et le conseil d'administration se sont réunis régulièrement tous les deuxièmes samedis du mois à la mairie annexe du Ferret.

Deux événements importants :

- Le bicentenaire de la forêt des sables du 9 au 21 avril, exposition préparée par le conservatoire patrimonial du Bassin d'Arcachon présidé par Joël Confoulan et de nombreuses conférences auxquelles PALCF a participé. Compte tenu de l'intérêt de l'exposition et de sa qualité, nous avons demandé à Joël Confoulan de présenter le diaporama de la Presqu'île (plusieurs mètres de long) les 11 et 12 août.

- Le centenaire de la construction de la cité ouvrière à Lège, construite par le Corbusier. C'est sa première œuvre.

Nous avons assisté aux vœux de Lège-Cap Ferret du SIBA.

A la demande du conseil de village du Cap Ferret, nous avons organisé une conférence avec l'ONF sur l'histoire de la forêt et une deuxième conférence sur l'érosion côtière.

Trois dossiers importants :

- Le SCOT - Schéma de Cohérence Territoriale -, avec l'élaboration du DOO - Document Orientations et d'Objectifs -, et la révision du PLU - Plan Local d'Urbanisme-.
- La prévention des incendies
- La mobilité

Nous avons participé aux réunions sur la démocratie participative à l'initiative de la municipalité, du Parc Naturel Marin, du Conseil de développement du Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre, du PPRL - Plan de périmètre des risques littoraux. Nous avons assisté aux réunions sur la mobilité dans la commune et sur Lège Cap Ferret, station touristique à l'horizon 2040.

Nous avons aussi continué notre collaboration avec les associations Captermer, CDROM, Gujan-Mestras Environnement, Sons d'Avril, BIONAV, la Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch.



RAPPORT MORAL 2022

4

Chaque année, le président d'une association doit rendre compte des activités de l'association pour l'année écoulée. C'est fort volontiers que je le fais pour la 28^{ème} fois...

Il va falloir penser à la relève.

Après la sortie de la pandémie en 2021, l'année 2022 a été marquée par les incendies de l'été en Gironde.

Cinq feux ont été particulièrement dangereux : La Teste de Buch, Landiras 1 et 2, Saumos et Arès. Ces cinq incendies ont été caractérisés par la règle des 3 x 30 : moins de 30% d'humidité, plus de 30°C de température, plus de 30 km/h de la vitesse du vent. C'est-à-dire les mêmes conditions climatiques qu'en Australie, Californie et Canada.

La conséquence est un développement très rapide du feu, et, très vite celui-ci devient incontrôlable. C'est pour cela, que les services de secours se cantonnent à la préservation des biens et des personnes.

L'incendie de la Teste nous a particulièrement marqués. Dans la nuit du 12 juillet, les flammes, depuis la presqu'île, ont dépassé la dune. C'était l'Apocalypse.

Nous avons activement participé aux rencontres post-incendie. Nous avons été auditionnés par la commission d'enquête parlementaire, dont la rapporteuse était notre députée Sophie Panonacle. La loi Incendie vient d'être votée au Parlement.

Le deuxième dossier important est le maritime. Nous suivons avec beaucoup d'attention les travaux du Parc Naturel Marin, aux travers des trois commissions : Qualité de l'eau, Fréquentation maritime, Zostères. Mais aussi les travaux de révision du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) sous l'autorité de l'Etat.

Le plan de relance a permis le financement de nouveaux corps morts respectueux de l'environnement et l'éradication et le nettoyage des friches ostréicoles, avec un plan pluri-annuel.

Nous suivons, avec beaucoup d'intérêt, les travaux des conseils de village, du réservoir d'idées. Nous participons à la commission de suivi des associations.

Le gros dossier 2022 a été l'élaboration du SCOT - Schéma de Cohérence Territoriale - qui a été arrêté le 25 mai et qui sera mis à l'enquête publique en octobre mais aussi le PPRL, le plan mobilité simplifié de la COBAN, les études du GIP littoral sur l'avenir touristique et la mobilité.

Comme vous voyez beaucoup de participation.

Je vous remercie de votre attention.



Rapport financier Exercice 2022

Compte de résultats

5

Charges

60 achats (sauf 603)		
606 achats non stockés de matières et fournitures : imprimerie (composition du bulletin, édition papier, envoi postal)		-8548,11
6068 autres matières et fournitures : papeterie, fournitures ordinateur		-9,35
607 achats de marchandises : portfolios calendaires		-1766,40
	Total	-10323,86
61 services extérieurs		
6185 frais de colloques, séminaires, conférences : pot de l'AG		-1243,54
	Total	-1243,54
62 autres services extérieurs		
626 frais postaux et frais de télécommunications : affranchissement, enveloppes timbrées, timbres PTT		-237,92
	Total	-237,92
65 autres charges de gestion courante		
651 redevances pour concessions, brevets, licences ... : abonnements Kanas, PHPNET, domaine palcf.fr		-344,16
658 charges diverses de gestion courante : retrait fond de caisse pour AG		
	Total	-344,16
66 charges financières		
66 charges financières : frais de tenue de compte		-109,23
	Total	-109,23
67 charges exceptionnelles		
6713 dons, libéralités : Téléthon, Prix Mazodier, Paysages de France		-641,18
	Total	-641,18

Total : - 12 899,89€

Produits

70 vente de produits finis, prestations de services, marchandises		
706 prestations de services : édition papier du bulletin et envoi postal		1795,00
707 vente de marchandises : portfolios calendaires		730,00
	Total	2525,00
75 autres produits de gestion courante		
758 produits divers de gestion courante : remboursement fond de caisse après AG		
7585 contributions volontaires : cotisations adhérents PALCF		9685,00
	Total	9685,00

Total : + 12 210,00€

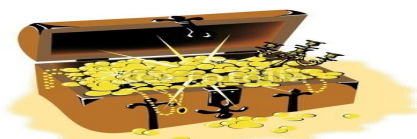
Compte PALCF 2022



RESULTAT EXERCICE

-689,89 €

Bilan



ACTIF		PASSIF	
Solde CCP	12 035,63 €	Report à nouveau	12 725,52 €
Solde Livret A	331,03€	Résultat exercice	-689,89 €
TOTAL	12 035,63 €	TOTAL	12 035,63 €

Assemblée Générale du 11 août 2022

6

Renouvellement des administrateurs :

Patrick Bouilleau

Monique Dezeustre

Patrick Ducasse

Françoise Glotin

Philippe Lemerrier

Patrick Lial

Si vous souhaitez nous rejoindre, envoyez votre candidature avant le 5 août, par courriel à contact@palcf.fr ou par lettre au **BP9 - 33950 Lège-Cap Ferret**.

Appel aux adhérents (anciens ou nouveaux)

Notre fichier des **adhérents** a besoin d'être remis à jour (certaines adresses, n° de téléphone et courriels sont erronés). Connectez-vous à votre espace personnel avec votre identifiant et votre mot de passe avec : <https://backoffice.kananas.com>
Allez sur « Mes informations » et mettez-les à jour et complétez-les, cela simplifiera notre gestion, merci.

Pour les **nouveaux** allez sur le site : <https://palcf.fr/> ou en cliquant avec votre smartphone sur le Qrcode en dernière page de ce bulletin puis cliquez sur « Association « Adhésion » et commencez l'inscription « en remplissant le formulaire puis « enregistrer »

Appel de cotisation 2023

Vous pouvez régler par virement (voir ci-dessous) ou par chèque à l'ordre de l'Association
Protection et Aménagement de Lège-Cap Ferret ou PALCF

Membre adhérent (bulletin numérique) : 15€
Participation bulletin papier et envoi + 5€ soit 20€

à **PALCF**
BP9 - 33950 Lège-Cap Ferret
courriel: contact@palcf.fr
site: PALCF.fr

Association agréée par arrêté Préfectoral du 9 mars 1979

N'oubliez pas de régler votre cotisation 2023 :

15 euros /an (minimum) rajouter 5€ pour participation à l'édition papier du bulletin, et à son envoi de préférence par virement à la Banque Postale
code IBAN FR35 2004 1010 0100 3562 5S02 229
Ou par chèque à l'ordre de PALCF
Un reçu fiscal vous sera envoyé par la suite

Faites adhérer les membres de votre famille, vos amis et tous ceux qui souhaitent préserver la Presqu'île.

Compte rendu de l'entretien du 13 mai avec Monsieur le Maire



Monsieur Le Maire précise certains points et répond aux questions posées :

- **Pôle santé de Bélisaire** (dont nous avons envisagé de rédiger un courrier à la Mairie pour avoir la position de la municipalité sur le sujet) :

Monsieur le Maire précise que l'on se trouve aujourd'hui dans une logique de bail professionnel avec un bâtiment vétuste. Les professionnels doivent négocier le prix de reprise.

Une autre solution serait de proposer une parcelle aux Sables d'Or, après avoir modifié la destination de la zone pouvant devenir constructible, pour y implanter un cabinet ou pôle médical en cas au PLU de non-entente des professionnels avec le vendeur. Une mise à disposition d'un logement à l'école du Ferret pourrait être envisageable pour y loger un médecin ou Kiné.

- Transport maritime :

La convention avec l'UBA et la commune s'est éteinte en décembre 2022. Il n'y a pas d'avancée dans la décision unilatérale de l'UBA de supprimer le tarif résident pour les Ferretcapiens.

Le Maire considère que la région doit être compétente pour définir les règles dans la mesure où il y a un transport régulier, assimilable à un service public, en remplacement de l'accord avec la commune.

L'affaire est en cours. Un cahier des charges sera établi, ce qui pourra avoir comme conséquences l'encadrement des tarifs et la possible fin du monopole de l'UBA suite à un appel d'offres car la concurrence pourra jouer.

Le marché communal antérieur avec l'UBA a été transformé en droit d'accostage pour l'usage des débarcadères.

- SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) :

Le SCOT a été arrêté par vote du SYBARVAL. Après soumission pour validité, il sera proposé au vote définitif et pourrait être applicable en 2024.

Cela entraînera une révision du PLU pour le mettre en conformité et envisager son application en 2025.

La partie maritime a été élaborée en concertation avec le PNMBA.

Il n'y aura pas d'éoliennes sur le territoire.

- Plan de mobilité simplifié (PMS) :

Il est soumis à une enquête publique jusqu'au 8 juin.

Il y a trois études simultanées en cours pour l'élaboration du projet par :

- Région (NAM) Nouvelle-Aquitaine Mobilité

- COBAN

- la commune

La partie incombant à la région (NAM) supprimerait la ligne 601 pour la remplacer par une ligne express avec bus à rythme soutenu de 2 à 4 par heure. Elle partirait soit de la gare de Bordeaux soit de l'aéroport avec desserte de la gare par tramway. (à fixer). Cette ligne ne comporterait que certains arrêts à des nœuds de trafic (départ de ligne choisi, Blagon, les Chalets, Querquillas, Arès - Leclerc ou Lège (à définir)).

La part de la COBAN consisterait à installer des navettes synchronisées de dessertes depuis les arrêts principaux vers les agglomérations de Marcheprime, Lanton, Andernos, Arès, Lège et la presqu'île avec l'aide des propositions communales .

La commune monte un plan de mobilité restreinte portant sur les pistes cyclables ou voies vertes (vélos et piétons). Un doublement du CD 106 par une voie verte permettra la continuité de mobilité « souple » entre villages et éviterait des parties communes vélos-voitures notamment sur lieux à risques (montée des Vallons par exemple).

Pour l'amélioration du trafic estival, diverses solutions sont à l'étude mais le problème est ardu.

- PPRIF et DICRIM (plan de prévention des risques d'incendies forestiers – Document d'information communal sur les risques majeurs) :

Le PPRIF est un document obligatoire, portant sur le risque d'incendie forestier uniquement, et diverses solutions pour l'éviter et de mise en sécurité de la population qui devra être inclus au PLU, à visée d'urbanisme. Il sera difficilement modifiable.

Compte rendu de l'entretien du 13 mai avec Monsieur le Maire



8

Le DICRIM est un document communal englobant les mesures de préventions et de mesures sécuritaires à prendre en présence de plusieurs risques (feu de forêt, submersions et érosions marines, tempêtes, canicule, pollution et matières dangereuses, terrorisme, sanitaire). Le DICRIM est édité sous la forme d'un petit livret que l'on peut trouver dans les mairies annexes ou sur le site de la commune. La municipalité préconise qu'il y ait un exemplaire par foyer et que les loueurs saisonniers le mettent à disposition de leurs clients.

Le PPRIF contient l'obligation légale de débroussaillage dont la plupart des propriétaires intéressés ont été informés par courrier.

- Brandes :

Les clôtures de brandes sont interdites même entre les parcelles. Cette interdiction porte également sur l'existant. Elle sera notifiée dans le PLU.

Un recensement des propriétés ayant de telles clôtures est en cours et les propriétaires seront informés pour qu'ils remédient par remplacement.

- Plan local de publicité :

PALCF informe l'édile de l'augmentation illégale du nombre de panneaux publicitaires et lui demande ou en est l'application du plan local.

Réponse :

Une grosse modification réglementaire au niveau national doit se faire au début de l'année prochaine. La compétence en ce domaine incombe au Préfet. Elle sera désormais celle du Maire.

Le nôtre considère qu'une telle démarche n'est peut-être pas nécessaire et qu'il suffirait d'appliquer le règlement général en cours : constatation de l'infraction et transmission au Préfet

- Permis de construire :

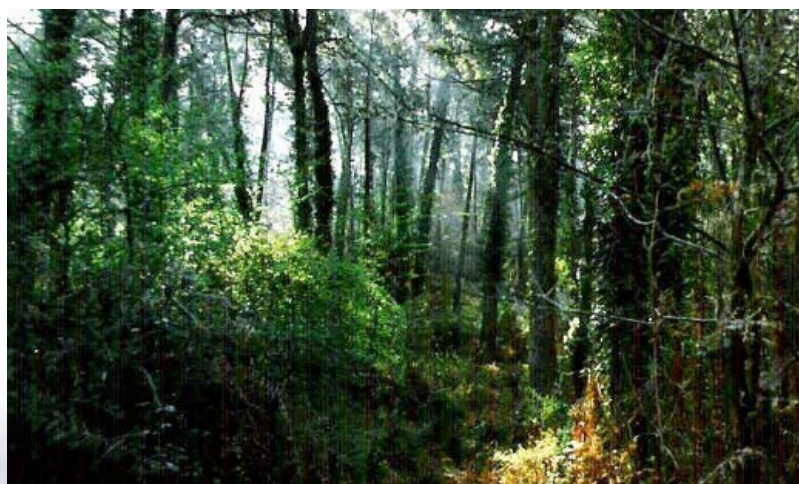
- Maison Ferrasse : il semble que la Préfecture veuille aller au bout de la démarche (démolition). Les avocats de la défense voudraient négocier un retour à l'état initial (reconstruction de la de la maison avant affaire).

- Maison Colette : Faute d'entente entre les parties, le projet revient au permis initial accordé avec creusement d'un parking souterrain autorisé car, les études de sol présentées ont conclu qu'il n'atteignait pas la profondeur de la nappe phréatique de surface.

Cette partie de la construction devra faire l'objet d'une surveillance particulière.

- Les dossiers du Bouchon, de l'îlot Frédélian et de la Bécassière à l'Herbe n'ont pas pu être abordés.

À 11 h 15, Monsieur le Maire est obligé de nous quitter car il doit célébrer un mariage sur la commune. Cette réunion a été simple et courtoise



Comité de suivi des Associations du mardi 7 février 2023



PRÉAMBULE

Objectif : partager l'actualité des grands dossiers de la commune, dans l'écoute et le respect mutuels.

1. MOBILITÉS : APAISER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS

Etudes supracommunales

- Compétence portée par plusieurs collectivités territoriales, : Région / Département / COBAN / Ville. Ont lancé des études complémentaires pour répondre aux nouveaux enjeux de mobilité, en imbriquant les différentes échelles de territoires.

- Région : étude de Nouvelle Aquitaine Mobilités (NAM) pour créer un réseau de bus express (à la place du 601)

- o Arrêts le long du CD, articulés avec les futures navettes de la COBAN: sites potentiels à Blagon, aux 106 Chalets, à Querquillas, et à Arès

- o Pôle intermodal du nord bassin, à situer entre Claouey et Arès. Les élus de LCF préféreraient qu'il se situe à Lège (centre, ZA ou Bénédicte) ou plus au nord

- o Etudes juste lancées, finalisées à horizon 2024.

- COBAN : Plan de déplacement et de mobilité simplifié (PDMS) pour créer des navettes intracommunales (rabattement depuis les arrêts de cars express et liaisons entre les villes de la COBAN) et renforcer les modes actifs. Démarche en cours.

Commune > Etude locale des mobilités

- Phase 1 (diagnostic) terminée, intégrant des ateliers de concertation et des microtrottoirs

- Axes de travail pour la phase 2 (scenarii d'aménagement)

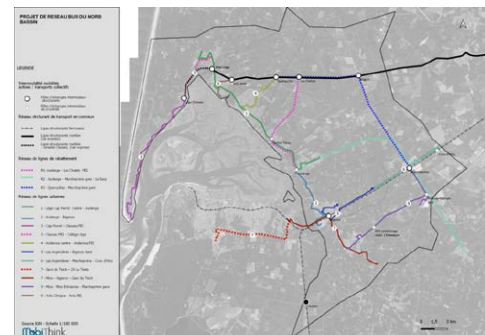
- o Apaisement de l'espace public dans le coeur des villages, questionnement de la place accordée à la voiture et rééquilibrage avec les autres modes de transport

- o Modes doux : offre très construite en forêt à destination des loisirs, à renforcer pour les déplacements du quotidien (dans et entre les villages).

- Prochaines étapes

- o Phase 2 : Stratégie de mobilité sur la commune, sur tous les modes de déplacements incluant un atelier de concertation au printemps

- o Plan d'action concret (phase 3) d'ici fin 2023



Commune > Poursuite de la création de voies vertes au sein et entre nos villages – Priorités 2023

- Objectifs : faciliter les déplacements doux dans et entre nos villages tout au long de la commune, sécuriser les points noirs, veiller à l'intégration paysagère

- Priorité aux pistes intervillages à réaliser en 2023

- o Lège : avenue de la presqu'île entre l'ancienne plantation et le canal des étangs

- o Montée du Canon

- o Piquey / Piraillan, en lien avec le Département

- o Sud du Port de la Vigne

Comité de suivi des Associations

du mardi 7 février 2023

Commune > mobilité maritime

- La Ville a sollicité la Région pour qu'elle prenne en charge ce transport, réunion à organiser Ville / Région pour envisager la liaison Cap Ferret / Arcachon / Andernos
- Les bateliers n'appliquent plus le tarif résident mais maintiennent le tarif scolaire et professionnel. M. le Maire a rencontré l'UBA pour retravailler ces décisions. Retours de l'UBA

ECHANGES

Quels seront les types de bus ou navettes ? Priorité au transport propre, dans la mesure du réalisable. Idée de la COBAN : faire rouler les bus avec le gaz issu de la future usine de méthanisation.

Quid des biodéchets ? la COBAN est en réflexion sur des évolutions sur la collecte des biodéchets, afin de trouver les solutions de valorisation les plus efficaces et les plus adaptées au territoire.

Etude locale des mobilités : les besoins des différents âges (notamment jeunes et anciens), et la saisonnalité seront-ils pris en compte ? Ces questions sont bien évidemment intégrées dans l'étude. Les personnes âgées peuvent utiliser le transport à la demande (COBAN) et le bus des aînés.

Hypothèse d'un test sur la piétonnisation du boulevard de la plage en été : les associations concernées demandent à ce que ce test intègre un plan de circulation du Cap Ferret. A ce jour, aucune décision n'est prise. La commune fera des expérimentations sur plusieurs secteurs, qui seront affinées après retour d'expérience.

2. AMÉNAGEMENT & URBANISME

Logements saisonniers - Reprise de l'expérimentation des Sables d'Or

- Expérimentation 2022 : succès, la Ville a soutenu ses acteurs économiques face à la pénurie de logements, dans l'attente de solutions plus pérennes, avec le soutien très actif de l'Etat . Initiative reconnue très innovante.
- Evolutions pour l'été 2023, grâce au retour d'expérience :
 - o Ouverture recentrée du 30 juin au 3 septembre, période la plus utilisée
 - o Attributions : secteur étendu du Cap Ferret jusqu'au Canon, avec priorité aux commerces ouverts à l'année, et plafonnement à 5 emplacements pour le 1er tour
- Pour rappel : accueil également des saisonniers aux Pastourelles
- A terme, la Ville souhaite installer des logements plus pérennes sur ce secteur, sous réserve de la révision du PLU

Echanges

La Ville peut-elle échanger au préalable avec les entreprises qui s'implantent sur le logement des saisonniers ?
La Ville n'a pas la compétence pour le faire, mais évoque ce sujet à l'occasion de rencontres de travail.

Logements pour les actifs – création d'une politique de l'habitat inédite

Le Plan local de l'habitat de la COBAN est actuellement en sommeil.

La Ville a créé une politique de l'habitat, destinée en priorité aux actifs, avec un souci de maîtrise des attributions et de qualité d'habitat et de paysages.

- Innovation : programmation d'envergure, accession à la propriété avec dissociation foncier / bâti, initiative inédite, avec interdiction de la location saisonnière et encadrement de la revente

- Programmation finalisée sur les 3 1^{ers} terrains municipaux à Lège, avec souci très fort de qualité de l'habitat et de gestion des logements : première qualité architecturale > 40 logements d'un seul coup, dont 20 en accession à la propriété.
- Avancement : choix d'Aquitanis pour aménager ces 3 premiers terrains avec des programmations complémentaires, permis de construire prévus pour l'été, 40 logements.
- En complément : logements sociaux intégrés dans les projets portés par les privés.
- Puis : dynamique de 30 logements / an grâce à ce retour d'expérience, avec standard de qualité de l'habitat.
- En parallèle : poursuite des acquisitions foncières, clés de réussite dans l'avenir

ECHANGES

Qu'en est-il de la gendarmerie de Piquey ? Les bâtiments sont propriété du Département, la Ville s'est déjà positionnée auprès du Département pour utiliser ces bâtiments après le départ des gendarmes. Le projet de la future gendarmerie à Lège connaît des retards de délais de réalisation au vu de la hausse des coûts de la construction, la Ville souhaite revoir les conditions financières avec la Gendarmerie.

Quelles sont les mesures que la Ville souhaite prendre pour inverser la tendance entre les locations saisonnières et les locations à l'année ? C'est un sujet très complexe, car la Ville dispose d'une offre très faible en lits marchands. La Ville ne souhaite pas pénaliser les habitants qui louent ponctuellement leur résidence, mais souhaite contraindre les investisseurs professionnels des locations de courte durée. La Ville réfléchit actuellement sur l'éventuelle majoration de la taxe sur les résidents secondaires ainsi que sur d'autres mesures.

Combien de nuitées cette année ? La Ville confirmera / infirmera le million de nuitées en 2022.

Quid de logements sociaux dans les Vallons du Ferret ? La Ville n'a pas fléchi de projets sur ce site pour le moment.

Les Grépins : projet de vente du terrain par l'Etat

- Rencontre entre M. le Maire et le Directeur Régional des Finances Publiques début décembre, la Ville n'a pas encore de déclaration d'intention d'aliéner (DIA) qui officialiserait la vente - M. le Maire a sollicité un délai auprès de la DRFIP afin de concevoir un projet dédié au logement des actifs :
 - o Etude de classement en cours
 - o Etude foncière
 - o Etude de programmation
 - o Contact avec les établissements bancaires spécialisés
 - o Courrier à la DRFIP pour réaffirmer notre volonté de dédier ce terrain au logement des actifs

Les associations concernées souhaiteraient être associées de manière renforcée au projet notamment sur le classement ? Compte tenu de la sensibilité du dossier et de la confidentialité des négociations, M. le Maire ne souhaite pas à ce stade rendre publics les échanges. Les associations peuvent poursuivre les échanges avec la DRAC sur le classement.

PLU – Révision en cours et sollicitation du comité de suivi des associations

- Phase active de préparation avec les élus sur le diagnostic, document imparfait mais indispensable en 2019 pour sortir du règlement national d'urbanisme
- Proposition de M. le Maire à toutes les associations membres de ce comité de suivi :
 - o Identifier les points positifs du PLU et lister les points à conserver
 - o Identifier les points à améliorer
 - o Travail d'ici septembre, qui marquera le début des travaux
- Proposition ouverte à toutes les associations et les ASL - Associations Syndicales Libres - , ainsi qu'aux membres du Réservoir

Comité de suivi des Associations

du mardi 7 février 2023

12

d'Idées et aux professionnels de la construction, de l'architecture et du paysage.

- Les associations seront associées via la Ville, mais le contact avec le bureau d'études reste intégralement porté par la commune.

Quelle est la vision de M. le Maire sur le PLU ? Cf le projet de mandat, préserver l'identité et l'authenticité de la commune et loger les actifs.

Quelles seraient les données chiffrées communicables : SCOT, foncier urbanisable, statistiques rétroactives sur l'urbanisme ? La Ville transmettra les éléments disponibles et propose une réunion de travail sur ce sujet avant l'été.

Les associations souhaitent participer le plus largement possible à l'élaboration du SCOT, qui entre en phase de DOO.

Rue de la plage

- La Ville a saisi le juge judiciaire pour savoir qui est propriétaire de cet espace et attend la décision de justice.

Les associations estiment que cette saisie du juge est une décision positive.

Foyer Alice Girou

- Etablissement spécialisé pour les personnes porteuses de handicaps moteurs et cérébraux, installée à Lège depuis 1985 et géré par une association. Les installations ne sont plus adaptées et la Ville souhaite absolument que le foyer reste à Lège-Cap Ferret.

- Principe : construction d'un nouveau foyer par l'association, et recherche de nouvelles utilisations sur le terrain municipal (ex : extension RPA, logements sociaux...). A suivre.

Quel est le profil des résidents ? Ce sont des habitants et des Girondins, dont beaucoup ont intégré la structure depuis de nombreuses années.

3 - RISQUES MAJEURS – POINT D'ÉTAPE

Incendie de forêt : améliorer la prévention et la gestion des risques :

- M. le Maire a nommé un conseiller municipal délégué aux risques majeurs, sous couvert de l'adjointe à la sécurité, pour élaborer et mettre en oeuvre un programme d'action en 2023.

Travail conduit avec la Ville, le SDIS, l'ONF, la gendarmerie, la DFCI et des experts.

- Prévention : 90% des obligations légales de débroussaillage prévues ont été réalisées en 2022, et sont poursuivies en 2023 sur secteurs identifiés comme prioritaires.

- Fermeture de tous les chemins d'accès au massif forestier avec barrières en bois de type ONF, avec signalétique uniformisée et adaptée, en cas de vigilance rouge (au lieu des rubalises)

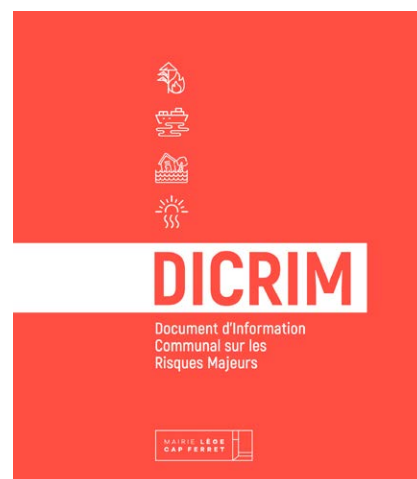
- Surveillance nocturne renforcée

Information

- Mise à jour du DICRIM (document d'information sur les risques majeurs, joint à la revue municipale de printemps), création de fiches pratiques sur l'incendie

- Bornes d'information du public dans le massif forestier, pour diffuser messages d'alerte, avec le soutien du Département

- Projet de création d'un nouveau panneau d'affichage numérique en entrée de commune, pour diffuser (entre autres) les messages de vigilance, en cours d'analyse



Alerte et évacuation

- Alerte : en complément de la téléalerte mise en place par la Ville, sur inscription, mise en place du système gouvernemental « FR alerte » sur initiative de la Préfecture, pour diffuser un message d'alerte sur tous les smartphones d'un secteur

- Travail en cours pour approfondir les modalités d'évacuation et la mise en sécurité du public (qui ressort du SDIS), sectorisation de la commune et points de rassemblement à formaliser dans les villages

- Exercice d'évacuation en préparation pour le printemps avec l'Etat

L'association des 44 hectares a sensibilisé ses adhérents à l'importance du risque incendie et travaille avec le SDIS sur les accès pompiers. M. le Maire sollicite l'appui de l'association pour relayer l'interdiction des clotures en brande, extrêmement inflammables. La pose de barrières liées au risque incendie en cas de vigilance rouge est à l'étude mais ne peut en aucun cas entraîner de privatisation.

L'exercice pourra-t-il être partagé avec la population ? M. le Maire a sollicité l'Etat et le SDIS pour organiser cet exercice et partage l'opportunité d'informer les habitants.

Comment faire en sorte qu'il n'y ait pas de feu d'artifice ? M. le Maire rappelle qu'il y a un arrêt d'interdiction et regrette ces comportements et le fait que la PM ne puisse pas intervenir à temps.

Peut-on restreindre l'accès à la commune en vigilance rouge ? C'est une prérogative de la Préfecture, et la 1^{ère} décision prise en cas de feu (cf Arès).

Trait de côte

- Plan de prévention des risques littoraux en révision, piloté par l'Etat, phase 2 en cours

- Stratégie locale de gestion du trait de côte :

- o Fin de la stratégie locale actuelle et préparation de la future stratégie sur un périmètre potentiellement plus large sur la façade océane

- o Pointe : recherche de solution avec l'Association de Défense de la Pointe, le SIBA et l'Etat, la commune souhaite poursuivre ce dialogue au service de l'intérêt général

- o Horizon : relocalisation du poste de secours et de la gare du petit train, renaturalisation de l'avenue de l'Atlantique

- o Relocalisation des biens privés : absence de moyens juridiques, administratifs et financiers à ce stade pour avancer, loi Climat et Résilience insuffisante sur ce volet

Quid de la réouverture de l'accès au public vers la croix des marins ? La Ville souhaite réduire le périmètre de l'interdiction préfectorale sur la façade océane au vu de la configuration des lieux, discussion en cours avec l'Etat.

RECENSEMENT

- Recensement : démarche essentielle pour l'avenir de la commune, piloté par l'INSEE sur une période très peu propice à la présence des habitants, pas de flexibilité possible.

- M. le Maire sollicite l'appui des associations de ce comité pour aider les agents recenseurs dans leur travail de terrain.

CONCLUSION

M. le Maire remercie les participants.

LE SCOT, SCHÉMA DE COHÉRENCE

Le **SCOT** est un document fondamental qui fixe l'évolution et l'avenir du Bassin d'Arcachon. Il s'impose à tout document.

Le **SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)** a été adopté le 25 mai, à l'unanimité par les élus du SYBARVAL présidé par Madame Larrue Maire de Lanton. Le **SYBARVAL** regroupe les 17 communes de l'arrondissement d'Arcachon.

C'est le résultat de 30 mois de travail.

C'est l'avenir du territoire pour les 20 ans qui est en jeu.

Il est actuellement soumis aux PPA (Personnes Physiques Associées) dont nous faisons partie. Il sera soumis à une enquête publique en octobre et novembre avant d'être adopté définitivement, en janvier 2024

Le SCOT est un document épais (1400 pages). Il se compose de plusieurs documents, l'état des lieux (Juillet 2019), le PAS, projet d'aménagement stratégique, le DOO document d'orientation et objectifs par thématique. Nous avons rendu compte des 2 premiers documents dans les bulletins précédents. Nous rendons compte du DOO dans ce Bulletin N°100.

Le SCOT a donné lieu une large concertation à laquelle PALCF a participé : 81 réunions de travail, des ateliers, un panel de citoyens tirés au sort sur les listes électorales.

Le SCOT fixe les zones urbanisées, les zones à protéger, les zones d'activités.

Le pays du Bassin d'Arcachon devrait avoir un peu plus de 200 000 habitants en 2040. 30 000 habitations nouvelles seront à construire.

Ces chiffres peuvent paraître élevés mais traduisent un ralentissement de 50% de l'urbanisation d'ici 2030 soit 0.70% du territoire , comparé au 86% d'espaces naturels .

Quelques chiffres

- 163000 habitants permanents aujourd'hui jusqu'à 400 000 résidents en période estivale,
- 17 communes.
- 75% du territoire en forêt, 7% en espace naturel, 4% en espace agricole, 14% en espace urbain.
- Depuis 1960, doublement de la population soit 80 000 personnes.
- 72% des déplacements s'effectuent en voiture individuelle.
- 350 kms de pistes cyclables.
- 22 zones d'activités

Classement en zone de protection environnementale:

- Réseau natura 2000, ZNIEFF(Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de type 1 et 2, ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux). Au Banc d'Arguin, Delta de Leyre, site ramsar, espace naturel sensible du Conseil Départemental, Parc Naturel régional des Landes de Gascogne, Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon
- 2 réserves nationales : les prés salés de Lège – Arès et le Banc d'Arguin.

La filière bois - énergie est très importante, 250 GWH par an (importance de l'usine Smurfit Kappa.)

Le territoire est soumis à de nombreux risques naturels :

- 10 Plans de Prévention des Risques de Submersion Marine (PPRSM)
- 2 Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)
- 3 Plans de Prévention des Risques Incendies de forêts (PPRIF)

3 axes pour le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Axe 1 : Préserver l'environnement (espaces naturels, agricoles, forestiers), Réduire l'artificialisation des sols, Favoriser les économies d'énergies, Réduction des risques (incendie, érosion, et submersion marine).

Axe 2 : Accueillir en freinant l'accueil de nouvelles populations, en répondant aux besoins des saisonniers.

Axe 3 : Conforter l'économie de la mer, les filières existantes.

SYNTHÈSE DU DOCUMENT D'ORIENTATION ET OBJECTIFS (DOO)

Ce sont plusieurs centaines de prescriptions (277) et de recommandations (157)

Environnement :

- Maîtriser et gérer la ressource en eau
- Gérer les risques incendies
- Adapter le territoire à l'augmentation de la température
- Développer les énergies renouvelables
- Améliorer la performance énergétique des logements

Démographie :

- Freiner l'accueil de nouvelles populations

Habitat :

- Répondre aux besoins des saisonniers
- Proposer davantage de logements sociaux
- Répondre aux besoins du vieillissement de la population

Mobilité :

- Diminuer la congestion routière
- Renforcer le réseau de transport en commun

Activités économiques et tourisme :

- Mettre en valeur les richesses touristiques
- Favoriser l'installation d'entreprises pour la création d'emplois locaux

Un volet maritime et littoral important :

Le territoire est soumis au Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), en partie à la loi littoral (10 communes) et au Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine (PPRSM) et au recul du trait de côte (Arcachon, Lège Cap Ferret, La Teste de Buch) à l'horizon de 30 ans.

Le Comité Citoyen, tiré au sort sur la liste électorale par commune, a choisi 3 thèmes :

- les mobilités quotidiennes et la réduction de la dépendance à la voiture individuelle
- la diminution de la pollution lumineuse
- la garantie de la quantité et de la qualité de la ressource en eau.

Son avis est consultatif.

Lutte contre l'incendie

16

Après les terribles incendies de l'été 2022 en Gironde, de gros efforts ont été faits cette année :

- Édition par la commune d'un document d'information communal sur les risques majeurs, le DICRIM. Il a été distribué dans les boîtes aux lettres et est disponible dans toutes les mairies de la commune. Il peut être consulté sur le site PALCF.FR. Nous l'avons envoyé par voie électronique (400 vues en une journée). Voir pages 12 et 13.
- Sensibilisation dans les écoles et auprès des associations
- Installation par la DFCI (Défense de la Forêt Contre l'Incendie) de nouveaux points d'eau, de barrières mobiles aux entrées de la forêt, nettoyage des pare-feux, entretien des pistes forestières
- Installation par la commune de huit bornes d'informations connectées pouvant délivrer des messages sonores en cas d'alerte
- Zones de regroupement en cas d'incendie grave.
- Débroussaillage le long des voies publiques (CD106 et route du Truc Vert).
- En cas d'incendie, regroupement et éventuellement évacuation par voie maritime.

Plusieurs centaines de propriétaires en bordure de forêt ou en forêt urbaine ont reçu une lettre recommandée sur l'obligation légale de débroussaillage (OLD) dans un rayon de 50 mètres de la maison d'habitation. Beaucoup de travaux privés ont été faits.

En pratique, il s'agit d'élaguer arbres et arbustes jusqu'à 2,50 m, de défricher les arbres dont le houppier (tête de l'arbre) se touchent. Les haies constituées d'une même espèce de végétaux sont à proscrire car peuvent être vulnérables en cas de sécheresse prononcée. Il faut éviter les haies en cyprès de Lambert. Il y a des plantes moins inflammables comme la vigne vierge, les pyracanthas, le lierre...

En cas d'alerte, des messages réguliers seront transmis à tous les portables « bornant » sur le secteur.

Rappelons que les clôtures en brandes sont interdites. Dans le cadre de la prévention d'incendies, elles devront toutes être enlevées – secteurs des 44 hectares et Bocque notamment où elles sont très nombreuses.

Prévention d'incendies au niveau de la Gironde

En été 2022, 30 000 hectares ont brûlé en 5 feux. Les conditions climatiques réunissant les éléments de la règle des 3-30 (moins de 30 % d'humidité », vent de plus de 30 km/h, température de plus de 30° C) déclenchent un type de feu particulièrement violent, qui s'il n'est pas fixé dans les trente minutes engendre la création d'un vent thermique aggravant la situation.

Des moyens supplémentaires ont été mis en place notamment aériens (hélicoptère, DASH et 4 Air Trackers). Dix Canadairs ont été commandés livrables en 2026.

Lors de l'incendie d'Arès, les moyens aériens présents sur zone ont permis de juguler rapidement le feu. La moitié du parc roulant du SDIS Gironde a été endommagée. Les véhicules sont aujourd'hui réparés. Des caméras de vidéo-surveillance autonomes sont mises en place sur les pylônes de surveillance. Leur nombre a été augmenté.

Une base de Canadairs est envisagée sur le littoral et une unité de sécurité civile adaptée va être créée.

Mise en place au niveau national d'une météo incendie quotidienne (dans les différents médias : Télévision et site de Météo France...).



Le 11 et le 12 juillet, la Maison Forestière de Piquey sur la presqu'île de Lège-Cap Ferret accueillera la célébration à la renaissance de la Forêt, un an après les terribles incendies de 2022. Avec Olivia Gay, ambassadrice du Fonds de Dotation de l'ONF - Agir pour la forêt, « Viens avec ton instrument », François-René Duchable et de nombreux intervenants mobilisés pour la protection et la sauvegarde de notre environnement naturel.



Ces deux journées font écho au départ de l'incendie du 12 juillet 2022. Prise de conscience sur le plan régional, suivie d'actions sur l'ensemble du territoire, de mise en place de systèmes de détection de départ de feux, de reforestation, d'encouragement à une gestion concertée des espaces forestiers et des jardins : **cet évènement passé a profondément marqué notre vision à court terme de la réalité climatique.** Un an après, la nature a oeuvré avec générosité : germination des pins, repousse des arbousiers et autres espèces, une Forêt renaissante, protégée et surveillée par l'ensemble de ses gardes forestiers, derniers héros discrets et indispensables des temps modernes. Une renaissance de la Forêt que nous célébrons ici, oeuvrant pour un devoir de mémoire instructif et constructif. HB



Déroulé Maison Forestière de Grand Piquey - 33950 Lège-Cap Ferret
71 avenue de la pointe aux chevaux 33950 Lège-Cap Ferret

11 juillet 2023

20H Déambulation de François-René Duchable en triporteur - départ en haut de la Pointe aux Chevaux (numéros 30-40)

21H "Ode à la Forêt" Concert d'Olivia Gay et Celia Oneto Bensaid

1ère partie "Hommage à Pierre Dutot" Clément Saunier trompette, Véronique Goudin Léger piano

12 juillet 2023

10H- 12H "Viens avec ton instrument" scène ouverte amateur sous la coordination de Céline Parisot

12H Atelier découverte violon avec Philippe Maeder

12H30 Pique-nique

14H Expos - conférence avec plusieurs invités sous la houlette de Stéphane Friederich, modérateur.

15H Déambulation triporteur François-René Duchable - départ Allée de la Pointe aux Chevaux

16H Concert d'Olivia Gay et Celia Oneto Bensaid "Ôde à la Forêt"

au bénéfice du fonds de dotation « ONF-Agir pour la forêt »

Contact presse ONF : Hanane Abdaoui hanane.abdaoui@onf.fr Tél : 05 56 00 64 98 – 06 72 60 55 92

Chargée de communication AGENCE LANDES NORD AQUITAINE

Responsable Maison Forestière de Grand Piquey : Philippe Fougères philippe.fougeras@onf.fr

Contact Presse Cap Ferret Music Festival : Victoria Maria DIEZ - 06 40 43 92 37 - diezvicторияmaria@gmail.com



Jules Verne au Cap Ferret par Nathalie Plet

18

Avis aux adhérents : Nathalie Plet vient de publier aux Editions SHAAPB un ouvrage inédit intitulé *Voyage de Jules Verne à Bordeaux et sur le Bassin d'Arcachon Prélude aux voyages extraordinaires*.

Avec cet écrit, Nathalie Plet, docteur en psychologie, chercheuse développant des dispositifs innovants sur le thème Ville et santé, notamment d'un banc recharge dont nous reparlerons probablement, nous livre ses investigations retraçant le séjour peu connu de l'illustre écrivain en Gironde. Elle établit à partir des impressions de voyage de Jules Verne consignés dans son journal

de bord, la chronologie et les lieux visités par celui-ci notamment lors de son escale à Bordeaux et visite du bassin d'Arcachon.

« Après avoir édité la nouvelle de Jules Verne Une ville idéale et de l'intérêt que je porte pour un urbanisme raisonné ainsi que la préservation des territoires, attentive aux missions de la PALCF en faveur de la préservation de la presqu'île du Cap Ferret, je me suis procurée l'édition aujourd'hui épuisée du manuscrit de Jules Verne retrouvé dans une malle acquise en 1989 par la ville de Nantes¹. Au fil de mon investigation, ce fût une grande joie d'établir que l'illustre écrivain est bien venu visiter le phare du

Cap Ferret en août 1859. Dans ce prélude aux Voyages extraordinaires, Jules Verne se met en scène à travers le personnage de Jacques Lavaret, accompagné par son ami musicien et compositeur Jonathan

Savournon qui n'est autre qu'une figure de son ami d'enfance Aristide Hignard, celui par qui ce voyage a été possible. C'est en effet le frère du compositeur qui leur offre l'opportunité d'embarquer sur le Hamburg, steamer anglais assurant des services de marchandises dont le départ devait se faire à Saint-Nazaire et qui sera finalement fixé à Bordeaux. C'est donc par un heureux accident que le devenu illustre écrivain séjournant à Bordeaux et visitant le bassin d'Arcachon, lui inspire l'écriture de ce récit Voyage à reculons, en Angleterre et en Écosse. Le Hamburg aura 17 jours de retard et va nourrir les talents du narrateur devenant écrivain. Un chapitre est consacré à la visite du Bassin d'Arcachon du 9 au 12 août 1859.

Comme dans des écrits plus tardifs, notamment Une ville idéale (1875), Jules Verne procède à une analyse critique mais positive de la ville² devant composer avec modernité et bon usage des avancées de la technologie. Ses préoccupations pour l'hygiénisme et l'impact des aménagements urbains traverseront l'ensemble de l'oeuvre. Jules Verne n'est pas encore conseiller municipal à Amiens (il le sera en 1888). Jules Verne à travers ses personnages décrit sa venue sur le Bassin d'Arcachon en ces termes :

Du 9 au 12 août, les touristes coururent les environs sur les petits chevaux de l'endroit, ou firent de leur journée un bain perpétuel dans ces eaux tièdes qui devenaient phosphorescentes à la nuit³ ; ils allèrent aussi déjeuner au phare qui s'élève à l'entrée du bassin sur le golfe de Gascogne. C'était le point le plus méridional que Jacques et Jonathan durent jamais atteindre.

L'intérêt de ce passage est capital car la mention d'avoir « déjeuné au phare », s'élevant à l'entrée du bassin, cautionne la venue de Jules Verne au Cap Ferret. On sait que s'y trouvaient déjà quelques établissements modestes où il a pu se restaurer. Arrêtons-nous y.

Construit sur un terrain sablonneux, la réalisation de l'ouvrage est une prouesse et répond à des nécessités de navigation. La côte basse ne permettait que très difficilement du large d'identifier l'entrée du Bassin d'Arcachon. En juillet 1833, les capitaines au long cours et maîtres de cabotage, réunis à la Teste, choisirent de construire un phare sur la presqu'île du Cap Ferret, occupée alors par quelques familles de pêcheurs et de forestiers. La décision prise, les travaux sont confiés, le 14 avril 1836, à l'entreprise bordelaise des frères Escarragel, sous la direction de l'ingénieur des Ponts et Chaussées, Claude Deschamps. Le phare situé à 900 mètres de l'Océan sera érigé en 1839. Il est équipé d'une lentille de Fresnel, et d'un feu fixe blanc de premier ordre, alimenté à l'huile. Il sera équipé en 1904 d'un feu à éclats réguliers rouge et blanc qui fonctionnait au pétrole, puis d'un feu à éclats rouge et blanc toutes les 5 secondes, à partir de 1928 avant son électrification en 1929⁴.

L'écrivain y transporte assurément ses personnages sans nous informer du moyen de leur déplacement.

Nous savons que la presqu'île n'était accessible que par voie maritime. Le débarcadère et première jetée Bélisaire⁵ assurant la liaison Arcachon-Cap Ferret, ont été construits en 1877, et le célèbre bateau

à vapeur, Le Courrier du Cap, ne sera mis en service sur l'initiative de Léon Lesca qu'à partir de 1902.

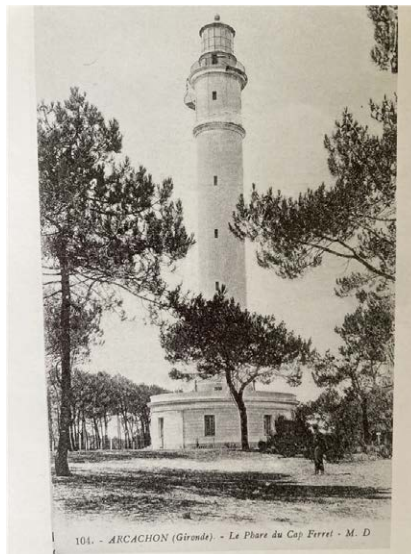
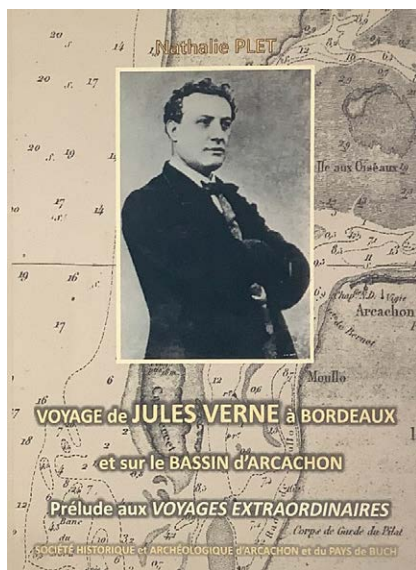
Avant cela, dès 1864, le vapeur le Bordelais relie le phare à Arcachon quatre fois par semaine; aussi il est probable qu'en 1859 la traversée ait été faite à bord d'une des petites embarcations munies de pavillons spéciaux ou en pinasse à voile ou à rames traditionnelles .

J'en viens à me dire que Jules Verne est peut-être devenu écrivain scientifique lors de ce premier voyage.

C'est en effet à partir de son journal et impressions de voyage qu'il a rédigé ce premier manuscrit autobiographique auquel il apporte des informations scientifiques. Le Voyage à reculons écrit en Aquitaine serait alors, dans l'après-coup, le premier des 62 autres Voyages extraordinaires ! » (NP).

Retrouvez l'intégralité de l'ouvrage avec de nombreuses illustrations, en vente à la la Maison de la presse du Cap Ferret, librairies du Bassin d'Arcachon (Arcachon, Arès, La Teste, Andernos) et à Bordeaux (Machine à lire et Mollat) pour le prix de 6 euros.

A suivre : Conférence le 19 octobre 2023 à Arcachon.



*Phare du Cap Ferret 1839,
archives municipales d'Arcachon.*

1 Verne, Jules, Voyage à reculons en Angleterre et en Ecosse, coll. «La bibliothèque Verne » dirigée par Christian Robin, le Cherche Midi, Editeur, 1989.

2 Cf. Daniel Compère, Nathalie Plet, D'Amiens à Shanghai avec Jules Verne d'après Une ville idéale suivi de Voyage à Majorque, Arts et Mouvement éditeur, Amiens, 2021.

3 Ce qui évoque le nom de Côte d'Argent donné à la Côte Atlantique, attribué à Maurice Martin, poète-sportif-journaliste de La Petite Gironde, journal républicain quotidien. La dénomination sera débattue et réglée par la Société de Géographie en 1907.

4 Notes de Nathalie Plet lors de la visite du phare du Cap Ferret le 22 janvier 2023, organisée par la SHAAPB.

5 Le nom de la jetée porte le nom de l'un de ses financeurs, Barthélémy Daney, dit Bélisaire, marin pêcheur, né à Gujan-Mestras en 1836. Il construisit l'hôtel-restaurant du même nom à la fin du XIX^e siècle. Aussi, est-il évident que l'équipage vernien n'y a pas déjeuné.

Club Astronomique Bételgeuse

20

Le Club Astronomique Bételgeuse est le club d'astronomie local basé sur la commune de Lège mais qui rayonne sur les communes environnantes (Arès, Andernos, Audenge, Belin-Beliet par ses adhérents et ses activités.

Sa vocation première est de vulgariser l'astronomie pour ses adhérents de tous âges, grâce à des instruments modernes et performants (motorisés, GOTO) mais aussi par des cours adaptés à tous niveaux.

Il travaille également l'été avec divers offices de tourisme du tour du Bassin en proposant des matinées éducatives à thèmes astronomiques pour les enfants et des observations nocturnes ouvertes à tous publics.

MEMBRES DU BUREAU :

Président : Patrick DUCASSE

Vice- Président : Yvan PLA TARUELLA

Secrétaire général : Charles COLLET

Trésorier : Philippe TOLLIS

CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS :

Par mail ou téléphone

06 13 08 90 70

club.betelgeuse@laposte.net

[http : //club-betelgeuse.jimdofree.com](http://club-betelgeuse.jimdofree.com)

Adhérents :

Le club tourne avec un nombre d'adhérents variant de 35 à 45 membres environ selon les années. Ces membres sont issus de toutes les communes de la côte nord-ouest du Bassin (Lège Cap Ferret, Arès, Andernos, Lanton) et jusqu'à Belin-Beliet où nous avons une petite antenne supervisée par Bernard Maudry (conseiller technique).

Ressources et activités :

Le club est indépendant financièrement grâce aux cotisations de ses adhérents et aux prestations qu'il dispense auprès des offices de tourisme de Lège, Arès, Lanton, Audenge, Le Teich (Cœur de Bassin) de quelques associations locales ou organismes sociaux ou privés qu'il facture. Andernos nous verse gracieusement une petite subvention car nous y réalisons quelques manifestations publiques gratuites éducatives. De ce fait, nous avons une autonomie financière qui nous permet d'acheter nos matériels en évitant de demander des subventions aux collectivités et organisations.

Ces prestations dont les sujets, dates et lieux sont communiqués à nos partenaires qui gèrent les inscriptions, sont composées d'ateliers éducatifs pour les enfants et d'observations astronomiques avec les instruments du club, commentées, ouvertes à tout public, dans les communes précitées. Elles ont lieu l'été de juin à fin août environ trois fois par semaine.

Le club participe également aux événements nationaux gratuits (Fête du Soleil, Nuit des Étoiles, jour de la Nuit) organisés par des structures telles que CNRS, AFA, ministère de l'environnement...

Adhésion au club :

L'adhésion au club est annuelle et familiale. Elle est de 10 € la première année et de 25 € les années suivantes. Elle donne accès à toutes les réunions du club et aux instruments dès que la formation à la manipulation est effectuée.

Activités propres aux adhérents :

Hormis les activités publiques décrites, le club organise deux fois par mois d'octobre à juin, des réunions réservées aux adhérents. Elles ont lieu à Lège (ancienne mairie) et à Andernos (maison Delamarre). Au

cours de ces séances, nous proposons des cours théoriques et des exposés techniques réalisés par les membres eux-mêmes afin de dispenser et maintenir une bonne connaissance en l'astronomie pour les membres. Nous y formons également les intéressés à la photo-astronomie, par des cours élaborés par nos membres experts en la matière.

La manipulation des instruments est également apprise par des cours spécifiques et des manipulations sur sites.

Matériel :

Le club possède ses propres matériels. Tous les télescopes sont motorisés et peuvent être connectés à des tablettes ou ordinateurs afin de pouvoir utiliser des logiciels de positionnement.

- 1 télescope Dobson 400 mm goto
- 2 télescopes Dobson 300 mm goto
- 1 télescope Newton 250 mm
- 1 maksutov 170 mm
- 1 lunette astronomique Ø 120 mm
- filtres solaires H alpha et Baader, filtres divers
- 2 montures goto AZEQ6 (altazimuthale et équatoriale)
- 1 monture EQ6 (équatoriale)
- matériel de projection et divers pour animations



*atelier d'astronomie
découpe carte du ciel*



*prestation d'astronomie
sur les constellations*



*cours d'astronomie
pour classe scolaire*



*manipulation lunette
avec filtre H alpha
pour observation du soleil*



*la Nuit des Étoiles
à Andernos*



*La fête du soleil
à la pointe du Cap Ferret*

Bassin d'Arcachon : l'État procède à des travaux d'office pour nettoyer un parc ostréicole non entretenu et dangereux



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ :

Conformément aux dispositions du code rural et de la pêche maritime, l'État par l'intermédiaire de la délégation à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde, a procédé en janvier dernier à des travaux d'office pour nettoyer un parc ostréicole non entretenu et dangereux situé au village de l'Herbe, sur la commune de Lège Cap-Ferret.

L'ostréiculteur, à qui appartient cette concession sur le domaine public maritime, avait été mis en demeure à de nombreuses reprises, de procéder au nettoyage du parc concerné, comme le prévoit la réglementation.

La procédure de recouvrement vient d'être lancée à l'encontre de l'ostréiculteur négligent qui devra s'acquitter de la somme de 5280€ engagée par l'État.

Cette procédure menée pour la première fois sur le bassin d'Arcachon sera reconduite autant que nécessaire pour lutter contre la prolifération des friches ostréicoles. Ces concessions laissées à l'abandon et sans balisage à proximité de zones fréquentées par d'autres usagers du domaine public maritime (plages, chenaux de navigation, jetées, cales de mise à l'eau...) représentent un réel danger pour la sécurité des personnes et une menace pour l'écosystème.

La parcelle avant le nettoyage



La parcelle après le nettoyage



Association Cap Termer



Sorties nature pour tous

A l'entrée de la presqu'île, entre forêt, bassin et océan, l'association Cap Termer propose des sorties et animations nature pour tous.

Activités sur la réserve naturelle

TOUT PUBLIC

VISITE GUIDÉE DE LA RÉSERVE NATURELLE DES PRÉS SALÉS :

Découverte des espèces sauvages et de l'histoire de la réserve

LA RÉSERVE DES PRÉS SALÉS AU CRÉPUSCULE :

Visite de la réserve et observations naturalistes à la tombée du jour

JEU DE PISTE ET INDICES EN FAMILLE :

Jeu grandeur nature d'adresse et énigmes à résoudre autour de la biodiversité de la réserve

SORTIES THÉMATIQUES :

Sorties gratuites, avec différents thèmes le long de l'année

JEUNE PUBLIC

EN ÉVEIL DANS LA FORÊT (5-7 ANS) :

Jeux d'éveil et de découverte du milieu forestier

OBJETS INSOLITES DE LA RÉSERVE (7-12 ANS) :

Grâce aux indices et boussoles en main, cherchez et trouvez différents trésors « pas comme les autres »

TRACES ET INDICES : QUI MANGE QUOI ?

(7-12 ANS) :

Elucidez une enquête policière, tout en recherchant des indices et des traces d'animaux

NATURALISTES EN HERBE (8-12 ANS) :

Découverte de la réserve naturelle et ses richesses avec du matériel d'observation

ANNIVERSAIRE « NATURE » (6-12 ANS) :

Animation au choix, pédagogique et ludique avec tes amis

Sorties découverte de la presqu'île

COQUILLAGES ET CRUSTACÉS :

Découverte de la faune côtière et initiation à la pêche à pied durable

TERRES OCÉANES :

Découverte des milieux dunaires

MISSION AU MONDE D'ARBOUSIA (6-8 ANS) :

La gentille sorcière Arbousia a besoin d'aide pour réaliser sa potion

EN IMMERSION DANS LA FORÊT (DÈS 6 ANS) :

Une animation pour se (re)connecter à la nature

LES SECRETS DE L'ESTRAN

Découverte de l'estran, côté bassin ou océan



Pour plus de renseignements :

✉ captermer@captermer.com

☎ 06 28 41 03 98

🌐 www.captermer.com

📘 Association Cap Termer

📷 [associationcaptermer](https://www.instagram.com/associationcaptermer)

Cabane du Résinier, RD 106, 33950 Lège-Cap Ferret

DÉCÈS DE DEUX HISTORIQUES :

Raymond Bidondo, ex-Président la section régionale conchylicole, nous a quittés. Il a été le premier à lancer l'alerte sur la fragilité du Bassin d'Arcachon et la priorité absolue de l'ostréiculture. Il a été du combat pour le Mimbeau dès 1972. Il a été le fondateur de la CEBA avec Pierre Mazodier. Son successeur, Olivier Laban, a participé à l'élaboration du schéma de mise en valeur de la mer puis à la création du Parc Naturel Marin.

Françoise Branger nous a quittés brutalement à l'âge de 56 ans. Depuis 30 ans avec l'association BAE (Bassin d'Arcachon Écologie), elle a mené tous les combats pour l'environnement : Biodiversité, forêt usagère, nettoyage des cours d'eau. Nous perdons une grande compétence et un engagement sans arrière-pensée..

VIF SUCCÈS DU SALON NAUTIQUE D'ARCACHON

Le salon nautique 2023 a rassemblé les professionnels, les associations marines, les services de l'état. Le grand public a répondu présent.

De nombreux bateaux étaient exposés, la réplique d'un Galion espagnol a attiré beaucoup de visiteurs. Le bateau d'Yves Parlier, ex-Aquitaine Innovation, démonstrateur de l'aide à la propulsion éolienne par kyte surf, a été baptisé.

RETRAITE DE FRANÇOIS DELUGA

Après 30 ans d'activités, François Deluga ne conserve qu'un mandat de conseiller municipal au Teich. Successivement Maire du Teich, Conseiller Régional, Député, François Deluga a été un élément moteur pour le Bassin d'Arcachon. Il a été le premier Président du Parc Marin. Il laisse le souvenir d'un homme d'actions, très ancré dans sa conviction politique, mais qui a toujours travaillé pour l'intérêt général et le Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre.

FÊTE DE LA MER ET DU LITTORAL DU 6 AU 9 JUILLET

A l'initiative de notre députée du Bassin, Sophie Panonacle. C'est la troisième année. Partie du Bassin, c'est aujourd'hui événement national - 1080 événements littoraux en 2022, encore plus en 2023 - pour le patrimoine maritime, culturel, naturel, culinaire, militaire, historique...

RÉGATE DES MAIRES

Le 17 juin la régata traditionnelle des pinassotes de chaque commune du Bassin s'est déroulée devant le club nautique de Claouey. Encore une fois c'est Arcachon qui a gagné devant Lège Cap Ferret. A noter que Philippe De Gonnevillle qui est un excellent barreur aguerri, prépare sa revanche.

ACADÉMIE DU BASSIN

L'académie du Bassin dont le secrétaire perpétuel est Charles Daney et le Président Denis Blanchard-Dignac, qui regroupait dix-sept membres, a reçu cinq nouveaux membres:

- Hélène Berger, concertiste internationale, Présidente du Festival de Musique du Cap Ferret
- Ginette Blery, écrivaine et éditrice à Arcachon
- Christine Bernard, artiste peintre et sportif émérite, du Cap Ferret
- Dominique Dorie, artiste peintre Arcachon
- Frédéric Dieu-Colonna, héraldiste éminent

Ce qui porte le nombre des académiciens à 22.

Ils devront cet été attribuer le prix de littérature et à l'automne le prix du patrimoine de l'Académie.

EXPOSITION FRESNEL AU PHARE

Augustin Fresnel a révolutionné l'éclairage des phares en 1823 au Phare de Cordouan par l'installation d'un système révolutionnaire qui amplifie la lumière et qui est toujours utilisé dans le monde entier. Emmanuelle Glemet, de l'Association Vues du Cap et productrice de cinéma avec saison Cinq, a imaginé une exposition originale dans le Blockhaus du Phare.

A visiter jusqu'en décembre.



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE ACCA

450 chasseurs sont adhérents à l'ACCA. Ils sont importants sur la presqu'île. Ils sont les héritiers d'une très vieille tradition locale. Outre leurs activités cynégétiques, ce sont aussi des gardiens de l'environnement par leurs connaissances expertes de la forêt et de la bio diversité.

Notre association a participé à la dernière assemblée générale. Un nouveau président, Bernard Jarreau a été élu avec deux vice-présidents Jean-Jacques Goubet et Francis Diaz.

Outre les chasses traditionnelles (Bécasses, Grives, Faisans), les chasseurs régulent le gros gibier, responsable de nombreux dégâts cette année. 43 battues ont été organisées par l'ACCA et ont permis de prélever 131 sangliers. Les sangliers ont tendance à quitter la forêt pour s'installer en milieu urbain. L'ONF a prélevé en outre 55 sangliers et 17 chevreuils sur le territoire de l'ONF. La chasse à l'arc est pratiquée y compris pour le gros gibier.

Une convention a été signée entre l'ACCA, la municipalité et le conservatoire du littoral pour n'autoriser la chasse qu'à partir du sémaphore jusqu'à la plage de l'Horizon. Rappelons que pour le reste du territoire, l'ACCA signe des baux avec chaque propriétaire, y compris l'ONF, sur un territoire de 5760 hectares, soit la moitié de la commune.

A noter que les chasseurs de l'ACCA, font la chasse aux «mauvais chasseurs» qui pratiquent en zone urbaine ou près des habitations!

LE LONGE-CÔTE

Un sport et une activité en plein essor. L'association longe-côte de la Presqu'île compte de plus en plus d'adhérents. Le longe-côte est un nouveau sport qui se pratique toute l'année. Le Club de la Presqu'île a organisé cette année les championnats de France à Lacanau.

SONS D'AVRIL

13^{ème} année du Festival de Musique en été et auditions Concours Bellan au printemps.

Le festival s'est déroulé sur une semaine en été du 8 au 14 juillet. C'est un événement international : Master Class, concerts Jeunes Talents, conférences et concerts. Les plus beaux sites de la Presqu'île sont visités.

A noter : cette année, une Ode à la forêt, sur 2 jours à la Maison Forestière de la Pointe aux Chevaux en rappel de l'incendie de 2022.

Les échos du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon

26

À l'ordre du jour du conseil de gestion du 22 juin :

- Fondation « Nature Bassin »
- Autorisation d'occupation temporaire pour une billetterie au lieu-dit «le Sablonney»
- Arrêté des mouillages RNN Arguin 2023
- Autorisations d'exploitations marines – 75 dossiers
- Simplification des saisines
- Attribution de concours financiers : actions de sensibilisation et de ramassage des déchets, bacs à marée, modélisation des transports de microplastiques, étude écologique du ver plat «*Idiostylochus tontuosus*»
- projets en cours :
Reconstruction cabane tchanquée n°3, foulée des baignes, dragages des chenaux d'accès de l'anse de l'Aiguillon, prises de vues photographiques et vidéographiques sur les pages du Truc Vert et de l'Horizon, spectacles de drones dans les prés salés ouest de La Teste de Buch, SCOT, réhabilitation des friches ostréicoles, programme de plongée participative pour la connaissance des herbiers, campagne de collecte de graines de zostères, pêche de loisir, outils de sensibilisation à l'enjeu des herbiers de zostères, campagne de communication sur les mégots, expédition «Terre m'Éyre» 2023, formation pollution portuaire.
- Commission fréquentation : amélioration, communication et demande de financement d'une balise AIS au fonds du Bassin
- Commission des zostères : chantier de restauration et plongée participative, causes de régression.

RÉUNION ORGANISÉE PAR LA DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) le 30 juin 23. Origine association CDROM

- Banc d'Arguin : beachage possible dans la conche sud, Ancrage interdit
- Véhicule Nautique à moteur : Les navires à forte propulsion sont sur-présentés sur le Bassin
- Passe Nord : pas de vitesse limite, mais réduction de la vitesse dans la zone RNN du Banc d'Arguin
- Mouillage forain : pas de mouillage à moins de 30 mètres des zones de mouillages exploitées en concession
- Couloir de navigation le long de la côte de la presqu'île de Lège-Cap-Ferret : utilisé par la batellerie touristique et toléré par la plaisance. Vitesse limitée à 3 nœuds, mouillage forain interdit. Pas de sono bruyante.
- Ecopage pour les canadais : la zone se situe entre la dune du Pilat et le Banc d'Arguin. Un premier survol de la zone indique aux navires de s'éloigner d'au moins 500 mètres de la zone.
- Campagne sécurité 2022 : 2 014 contrôles sur l'eau ont donné lieu à 383 infractions dont 201 relatives au matériel de sécurité et 48 aux excès de vitesse (suspension du permis de conduire allant de 1 à 12 semaines). Le CROSS Atlantique a coordonné 217 actions sur le Bassin.

ARRÊTÉ DES MOUILLAGES RNN-ARGUIN 2023

Les échanges ont été relativement tendus sur ce sujet sensible. A l'issue des débats, le Conseil de Gestion a donné un avis favorable compte tenu des assurances fournies par l'Administration sur le fait que la Plaisance continuera à avoir sa place sur le banc d'Arguin, et notamment sur la Conche Sud. Le projet final d'Arrêté des mouillages 2023 sera amendé en ce sens.

Des nouvelles sur le futur PLAN de GESTION de la RNN-Arguin

Dans nos précédents bulletins n° 96, 97, 98 et 99, nous avons souligné nos inquiétudes sur le projet de Plan de Gestion de la RNN du banc d'Arguin (PG). Celles-ci sont aujourd'hui partagées par beaucoup d'autres acteurs du Bassin avec le sentiment de ne pas être entendus, ni par l'Etat ni par le gestionnaire de la RNN, alors que le processus de validation se poursuit.

Notre association PALCF a donc décidé de se joindre à un collectif d'acteurs partageant ces inquiétudes pour adresser conjointement, début mai, un courrier au Préfet de Région et aux deux parlementaires Nathalie DELATTRE et Sophie PANONACLE pour demander un sursis à la validation du futur PG. Ci-après le courrier avec la liste des nombreux signataires dont PALCF.

A Monsieur le PRÉFET de la Région Nouvelle Aquitaine, préfet de Gironde
Madame la Députée Sophie PANONACLE,
Madame la Sénatrice Nathalie DELATTRE,

Compte tenu des nombreuses réticences exprimées et forts du soutien de nombreuses associations d'usagers, de protection de l'environnement et de professionnels, nous demandons un sursis à la validation et publication du projet de Plan de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale d'Arguin.

Il paraît nécessaire de mettre en oeuvre :

1. Un Diagnostic public d'Ancrage Territorial.
2. Au cours de la gestion, la publication d'un audit externe d'avancement du plan.
3. Un appel d'offres régulier (3-5 ans) pour le choix du gestionnaire.

Cela permettrait au gestionnaire d'avoir la garantie de ne pas s'exposer ni être soupçonné de prise illégale d'intérêt public (432-12 du Code pénal).

Les administrés auraient l'assurance d'une gestion de fonds publics à bon escient, d'ancrer scientifiquement toute mesure contraignante ou pas.

Les autorités publiques disposeraient de documents opposables, renforçant l'acceptabilité du plan de gestion par l'ensemble des acteurs locaux dans un climat serein.

Nous espérons que le Ministère de la Transition Écologique pourra rapidement nommer les inspecteurs chargés de ces actions et permettre ainsi la mise en oeuvre d'un Plan de Gestion fondée sur des données opposables.

Sachant pouvoir être écoutés,

Croyez

Monsieur le Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine, préfet de Gironde, Madame la Députée Sophie PANONACLE, Madame la Sénatrice Nathalie DELATTRE,

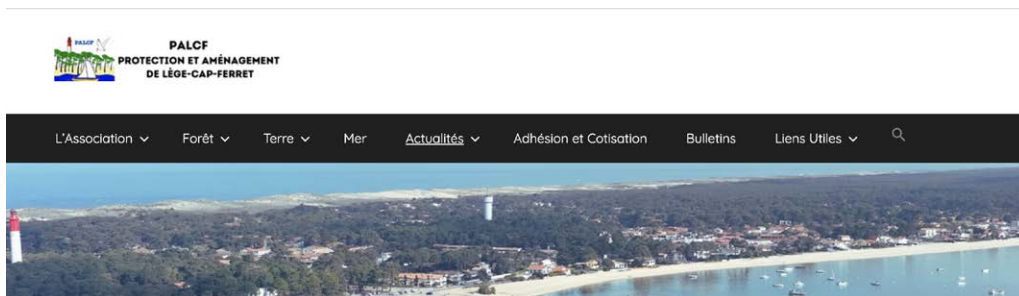
En l'expression de notre considération distinguée

Demande signée par les associations ;

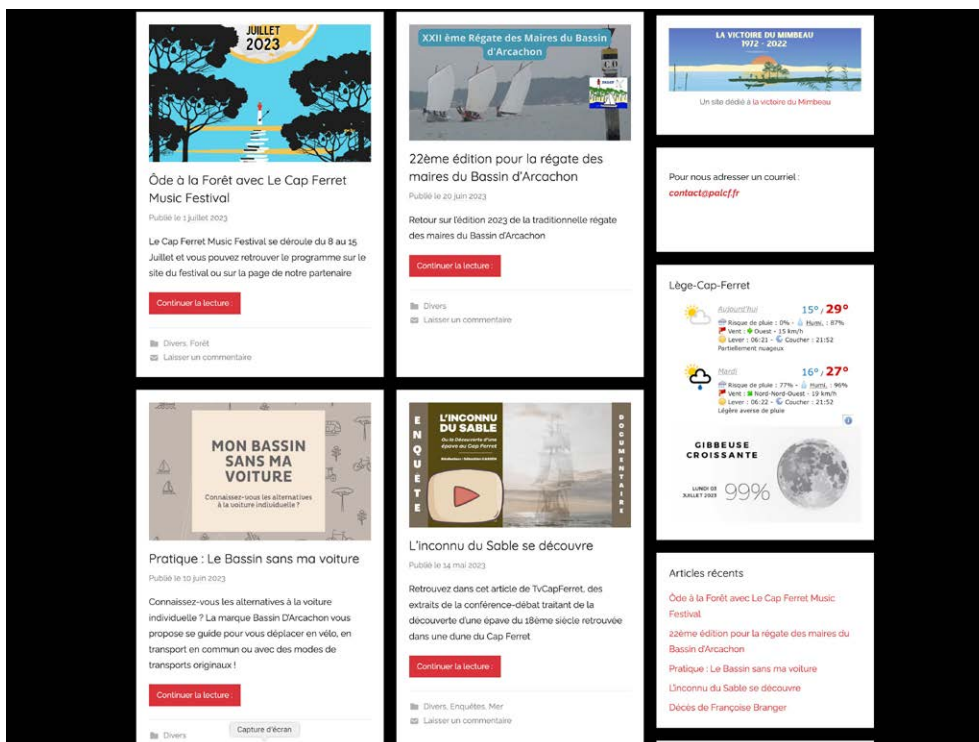
A2DBA, ABA33, ACLOU, ACMBA, ADPPM, ADPSO, APBA, APC KITE, APCG, APMCA, APPA, APREA, ARGONAUTIQUE, AST Kayak, ATP, AUPGMT, AUPPM33, AUPTAFONT, AVEC, AVIRON ARCACHONNAIS, CAPTERMER, CAZAU-LAC, CODEP33, COLLECTIF USAGER PORT DE BIGANOS, CVA, ELLES DU BASSIN, ENTRAIDE ET DECOUVERTE, NSA, OKEANOS, PALCF, PORT CANAL PATRIMOINE GUJANAIS, PRESENCE LITTORALE, STADE BORDELAIS VOILE, UBA.

DÉCOUVREZ LE SITE INTERNET DE VOTRE ASSOCIATION

Pour vous informer sur les actions de l'association ainsi que sur les sujets d'actualités concernant la presqu'île de Lège-Cap Ferret, n'hésitez pas à parcourir le site internet régulièrement mis à jour ! Pour celles et ceux qui l'ont accepté, des e-mails vous indiquant certaines publications vous sont par ailleurs transmis. Le site est structuré sur les thèmes suivants :



Le menu principal vous permet ainsi de sélectionner vos thèmes favoris et vous donne la possibilité de retrouver les acteurs associatifs de notre territoire.



Accédez au site Internet de PALCF

Mobile, Tablette, Ordinateur ? Tapez sur votre navigateur Internet <https://palcf.fr> !

Ou utilisez le QR Code vous donnant directement l'accès au site



Protection
Aménagement
Lège Cap-Ferret

BP 9
33950 Lège-Cap Ferret
courriel : contact@palcf.fr
site : PALCF.fr

Association agréée par arrêté Préfectoral du 9 mars 1979